

Le 10 juin 2025

ARRETE N° 2025/169

Objet : portant réglementation de la circulation

Le Maire de La Chapelle Saint Aubin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2 et L2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Le Mans Métropole, pour l'association Saint Saturnin Classic British Welcome, représentée par monsieur Jean-Christophe Mazel, concernant la mise en clignotant des feux tricolores du carrefour des rues de la République et de l'Europe, dans le cadre de l'organisation du Saint Saturnin Classic British Welcome, le vendredi 13 juin 2025 de 16h15 à 17h15,

Considérant que pour maintenir le bon ordre, la sûreté, la tranquillité publiques et assurer la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer la circulation,

A R R E T E

Article 1^{er} :

Les feux tricolores situés au carrefour des rues de la République et de l'Europe seront mis en clignotant le vendredi 13 juin 2025 de 16h15 à 17h15.

Article 2 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place et entretenue par les services de Le Mans Métropole.

Article 3 :

Monsieur le directeur général des services de La Chapelle Saint Aubin, monsieur le commandant du groupement départemental de la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication sur le site internet de la collectivité le :

11 JUIN 2025

Le Maire,

Joël LE BOLU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes-6, allée, de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr